

Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 21  
Suffrages exprimés: 25

République Française

Délibération N° 2021-112  
Conseil Municipal du 20 OCTOBRE 2021

**DATE DE CONVOCATION** : 13 octobre 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- G. MIGNON- M. VILLEGER -T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER –G. MICHELY –JF CESSAC –K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – C.RAFIN – S. BUTET.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : MH. AUBINEAU donne pouvoir à G. MICHELY - JP DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEOU - P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON – P BERTON donne pouvoir à S. BUTET

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: C. BONNEAU – S. DELIMOGE

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : S. BUTET

**OBJET : LOTISSEMENT COMMUNAL LES HAUTS DE BICHAT - EXONERATION DES PENALITES DE RETARD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché de travaux pour le lotissement Les Hauts de Bichat, notifié le 29 novembre 2018 à l'entreprise GATINEAU pour le lot 1 avec un démarrage des travaux à compter du 20 décembre 2018,

Vu la durée initiale des travaux fixée à 6 mois puis portée à 8,5 mois,

Vu l'article 7-4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières prévoyant une pénalité de retard de 100 € HT par jour calendaire,

Considérant que les travaux ont été réalisés dans les temps préconisés mais qu'une erreur matérielle a été constatée lors de la régularisation des ordres de services en fin de chantier et lors de la date de signature du procès-verbal de réception des travaux, entraînant le dépassement des délais d'exécution des travaux,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 25 VOIX POUR**, décide :

- D'approuver l'exonération des pénalités de retard au marché de travaux du lotissement Les Hauts de Bichat pour le lot 1,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

N° des lots	Objet	Entreprises	Retard d'exécution	Nombre de jours à exonérer	Exonération HT des pénalités de retard
Lot 1	VRD	GATINEAU	24 jours	24 jours	2 400,00 €

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE